

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2025/285

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers délégués de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 relative aux indemnités de fonction aux élus locaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'arrêté n°2020/572 du 09 juillet 2020, portant délégation de fonctions aux Vice -Présidents et Conseillers délégués de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération C06122024_D40 du Conseil communautaire du 06 décembre 2024, modifiant la délibération du 07 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les délégations de fonctions et de signature qui ont été accordées par le Président à **Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE**, 4^{ème} Vice-Président, pour permettre une bonne administration de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE**, 4^{ème} Vice-Président, pour les dossiers et questions suivantes :

⇒ Finances et perspectives.

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE**, sera chargé de :

- la préparation et l'exécution des délibérations du Conseil,
- la signature des actes, en ce compris les courriers, les contrats, les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 CGCT, à l'exception des actes de commande publique et des actes en lien avec les affaires juridiques,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,
- la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les organismes ayant à connaître de ce type de questions.

Article 2 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE**, 4^{ème} Vice-Président, pour les dossiers et questions suivantes :

⇒ Mandats de paiement, titres de recettes et documents comptables.

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE**, sera chargé de :

- de signer les bordereaux récapitulant les mandats de paiement, de certifier le service fait des dépenses concernées et d'attester du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées,
- de signer les bordereaux récapitulant les titres de recettes, d'attester du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et de rendre exécutoires les titres de recettes qui y sont joints,
- de signer les documents comptables.
- La régularisation par l'utilisation du compte 1068, les amortissements antérieurs, les cessions d'immobilisation et toute autre écriture nécessitant le mouvement de ce compte.

⇒ Indemnisation des préjudices subis par des tiers lors de sinistres dans lesquels la responsabilité de la Communauté d'Agglomération ou de ses agents est avérée.

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE**, sera chargé :

- De prendre toute décision visant à indemniser jusqu'à 5000 € des préjudices subis par des tiers lors de sinistres dans lesquels la responsabilité de la Communauté d'Agglomération ou de ses agents est avérée, dans la limite du montant des différentes franchises contenues dans les différents contrats d'assurances souscrits par la CALL.

Article 3 : La signature par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation,
Le 4^{ème} Vice-Président,

Jean-Marie ALEXANDRE »

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

Article 4 : Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

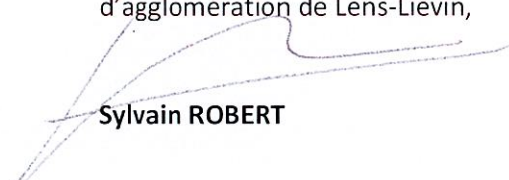
Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Est certifié le caractère exécutoire du
présent arrêté,

Lens, le 10 juillet 2025


Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,
Sylvain ROBERT

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,


Sylvain ROBERT